



Carte de vœux

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 4 janvier 2008

Allez-vous mettre en ligne une carte de vœux, à envoyer par Internet et qui célèbre l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics ?

Réponse :

Désolés, mais la période d'intense activité que traverse notre association ne permet pas à ses bénévoles de produire cette action spéciale. Vous pourrez cependant, dès demain mettre un lien vers la page d'accueil du site sur laquelle figurera une carte de vœux générale.